

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 19 novembre 2007**  
~~~~~

PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE CAMALCE - GIGNAC
RESERVES IMMOBILIERES POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
ET VALORISATION DANS LE BUDGET PRINCIPAL

N° 3-2 du bordereau - Rapport page 23

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 novembre 2007, à l'espace culturel de Puéchabon, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme CAZOTTES Christine - M. JOVER Jean Marcel - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert – Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. MANEIRO Charles – Mme FOURNEL Michelle - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques- M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël – M. RIGAL Fernand - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme. DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric
Monsieur André SIDERIS donne pouvoir à Monsieur Jean Marcel JOVER
Monsieur Michel ASTIE donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre GHIBAUT

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. CARCELLER Claude - M. ROQUAIN Jean Michel - M. DELFAU Gérard - Mme VIVIEN Isabelle – M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - M. GASTAN François

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,
Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu la réalisation par la Communauté de communes du Parc d'Activités économiques de Camalcé, sur la commune de Gignac, de plus de 4000 m² de bâtiments,

Vu la disponibilité des trois lots suivants sur le Parc d'Activités de Camalcé :

N° de bâtiment	Etage	Superficie	Etat d'aménagement
9	RDC	126,7	Hors d'eau et hors d'air
9	R+1	128,4	
5	R+1	178,1	
TOTAL		433,2	

Vu les prix de vente retenus par la Communauté de communes pour la vente des lots voisins du Parc d'Activités, sur la base de 1460 € HT/m², livrés hors d'eau et hors d'air,

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes d'effectuer des réserves immobilières permettant de répondre aux besoins futurs de l'intercommunalité,

Sur proposition de Monsieur J.M. Jover, Vice-président de la Communauté de communes, Président de la commission aménagement de l'espace,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valoriser la vente de ces 3 lots dans le budget annexe du Parc d'activités de Camalcé en les transférant au budget principal pour un montant total de 632 472€ HT

La présente dépense à la charge de la Communauté de communes sera imputée au chapitre 21 article 2111 du budget communautaire 2008

Transmission au Représentant de l'Etat
N°104-2007 le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET